

À PROPOS

5 ANS
Syndicat de l'enseignement
des États Laurentides
sebl

Volume 6 – Numéro 2
Octobre 2018

L'école publique : toujours d'actualité

Le 25 juin dernier, le père de l'éducation au Québec nous quittait à l'âge vénérable de 98 ans. En effet, monsieur Paul Gérin-Lajoie, ce fervent défenseur notamment de l'éducation et de la solidarité internationale, décédait. PGL, comme plusieurs le surnommaient, a été le premier à occuper le poste de ministre de l'Éducation. Il a créé ce ministère en 1964, après avoir mis sur pied la Commission Parent. N'oublions pas que le rapport résultant de cette commission comportait plusieurs centaines de recommandations visant la démocratisation de l'éducation notamment en obligeant la fréquentation scolaire jusqu'à 16 ans et en défendant la gratuité des études préuniversitaires.

À l'aube de la 9^e édition de la *Semaine pour l'école publique* (SPEP), sous le thème **Notre école publique, on l'aime**, il est important de se rappeler d'où vient cette école que nous défendons. La SPEP, quant à elle, est née de l'initiative de la FAE.



Nous sommes donc en lien direct avec l'héritage laissé par monsieur Gérin-Lajoie. De plus, comme vous l'avez remarqué depuis le temps, la SPEP se déroule toujours au début d'octobre soit au même moment que la Journée mondiale des enseignantes et enseignants, proclamée par l'UNESCO en 1994 (5 octobre).

Cette année, la SPEP se déroulera du 4 au 11 octobre, avec comme porte-parole, pour la deuxième année consécutive, Philippe Laprise. Pour celles et ceux qui se le rappellent, la FAE avait organisé un concours en fin d'année dernière afin de permettre à quelques écoles de recevoir la visite de monsieur Laprise. Madame **Caroline Trottier**, de l'école secondaire d'Oka, fait partie des gagnantes du concours. Ses élèves auront donc la chance de rencontrer Philippe Laprise en chair et en os.

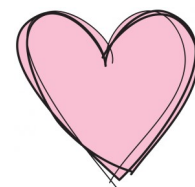
D'ici là, nous vous invitons à visiter le site lafae.qc.ca/la-fae/ecoles-publiques/ afin de participer aux diverses activités proposées, dont un jeu-questionnaire à faire avec vos élèves.

Continuons de parler de notre école publique, de la défendre et d'en être fiers. Travaillons ensemble à lui donner ses lettres de noblesse.

Nathalie Bouyer



Personnes déléguées,
MILLE MERCI
Vous êtes le pilier
du SEBL!



1

Mesures EHDAA et autres nouveautés

Pendant l'été, les règles budgétaires ont été amendées, notamment en lien avec le Plan d'action numérique. D'autres mesures allant directement aux écoles sont aussi apparues. Certaines enveloppes touchant les EHDAA ont été bonifiées.

Votre direction a reçu les montants prévisionnels pour les différentes mesures dédiées aux élèves HDAA de votre école. Comme le mentionne la clause 8-9.05 de l'entente nationale, le comité-école EHDAA a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école, notamment sur les critères de répartition de ces sommes dans votre école. Plus de détails en lien avec les règles budgétaires et le rôle des enseignantes et enseignants dans les décisions à prendre sont à venir, notamment lors de la formation *Organisation des services et mesures budgétaires* prévue au SEBL le 10 octobre prochain.

Claudine Fournier

Les dépassements d'élèves : une surcharge de travail évitable!

En cette nouvelle année scolaire, plusieurs d'entre vous ont constaté que leur groupe était en dépassements. Pourtant, les règles de formation de groupes sont claires : *Les règles de formation de groupes doivent être telles que la moyenne du nombre d'élèves par groupe pour l'ensemble des groupes de chaque type d'élèves [...] ne peut excéder les nombres indiqués.* (E6 8-8.01 b).

De plus, ces règles de formation de groupes d'élèves doivent être telles qu'aucun groupe d'élèves ne dépasse les maxima indiqués sauf sous réserve de l'existence d'un manque de locaux, du nombre restreint de groupes par école, de la situation géographique de l'école ou de la carence de personnel qualifié disponible. [...] (E6 8-8.01 c)

Nous vous invitons à interroger votre direction via l'assemblée générale ou le CCEE et vous rappelons que la Commission peut procéder à des balancements ou à des ouvertures de groupes afin de réduire les dépassements. Si tel était le cas et que votre groupe retombait sous les maxima prévus, la Commission n'aurait pas à vous verser de compensation si la correction est en vigueur avant le 15 octobre.

Nous vous assurons que le SEBL demeure vigilant à ce sujet et que notre objectif demeure l'atteinte du respect de l'entente nationale, soit qu'aucun groupe ne soit en dépassement.

Thierry Lajeunesse

2

Résultats de la consultation sur les assurances

Vous souvenez-vous de la période de consultation qui a eu lieu entre le 23 avril et le 19 mai 2018? Quelque 300 membres du SEBL ont participé à cette consultation sur plus de 2600 répondants de la FAE. En respectant le résultat de la consultation, voici ce qui a été adopté lors du conseil fédératif de juin :

1. Passer d'une carte de paiement différé à une carte de paiement direct pour les médicaments;
2. Ajouter une clause de substitution générique pour les médicaments;
3. Réduire la durée du maintien des protections lors d'une fin de contrat de 120 jours à 60 jours pour les enseignantes et enseignants à statut précaire;
4. Rendre l'adhésion à la garantie d'assurance vie des personnes retraitées conditionnelle à l'adhésion à l'APRFAE.

Par ailleurs, l'augmentation de la rente mensuelle d'invalidité du régime d'assurance salaire de longue durée de 75 % à 80 % fera l'objet d'une évaluation plus approfondie de la part du Comité exécutif de la FAE.

Nelson Costa

Période de changement de plan d'assurance

Du **1^{er} au 26 octobre 2018** se tiendra une période ouverte au cours de laquelle il sera possible de changer de module d'assurance maladie (maladie 1, maladie 2 ou maladie 3). Cette période ouverte vous permettra de diminuer ou d'augmenter votre protection sans devoir vous soumettre aux contraintes habituelles.

Vous recevrez prochainement de l'information provenant de La Capitale concernant la marche à suivre. La Capitale mettra aussi sur pied une équipe spéciale affectée à la campagne de la FAE avec un numéro de téléphone dédié (1 855 781-2830).

Nelson Costa



La Capitale
Assurances générales

Cette année encore, le mouvement *héros* vous propose deux concours. Le premier s'adresse à tous les élèves avec comme thème la consommation responsable alors que le deuxième concours s'adresse aux élèves de 4^e et 5^e secondaire et porte sur les « fausses nouvelles ».



Premier concours : tous héros et responsables pour notre planète

Pour 2018-2019, le thème retenu est celui de la **consommation responsable**. Tous nos choix de consommation, qu'ils soient individuels ou collectifs, ont un impact sur l'environnement et la société. Pour répondre à nos besoins, la consommation doit toutefois être modérée afin d'en **réduire l'empreinte écologique**. Le comité *héros* souhaite permettre aux enseignantes et enseignants de s'impliquer activement avec leurs élèves pour mener des projets ou des actions qui permettront aux élèves de réfléchir à leurs choix de consommation et à les modifier.

Les prix attribués aux personnes gagnantes

Les montants attribués sont les suivants : individuelle 75 \$, classe 200 \$, école 300 \$. Tous les projets déposés seront certifiés *héros* et les projets de classe et d'école recevront une bannière *héros*. Des bannières thématiques seront également produites pour les personnes gagnantes du concours.

Deuxième concours : La grande rédaction

Afin de sensibiliser les jeunes aux fausses nouvelles, le thème retenu cette année est **la qualité de l'information à l'ère des médias sociaux**. Vous pouvez préparer vos élèves en leur proposant une formation pour lutter contre la désinformation intitulée **#30 secondes avant d'y croire** (<https://30secondes.org/>).



Comment y participer?

Les élèves doivent rédiger une lettre ouverte ou une lettre d'opinion d'un maximum de 600 mots, en lien avec le thème de la qualité de l'information à l'heure des médias sociaux. Un jury déterminera les lauréates et lauréats.

Les prix attribués aux personnes gagnantes

- Stage de deux jours au quotidien *La Presse* et la publication d'une lettre dans la section *Opinion*;
- La publication d'une lettre dans *Le Devoir* dans la section *Débats d'idées* et un abonnement d'un an;
- Une formation intensive de trois jours avec Amnesty internationale.

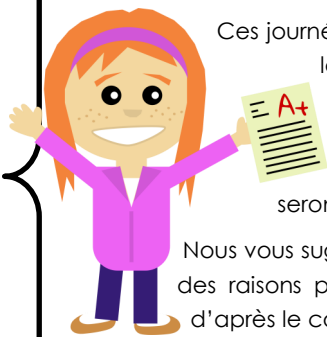
Règlements, participation et critères du concours

L'information et les règlements sont disponibles sur la page Internet du mouvement *héros* à lafaec.gc.ca/heros/. Vous y trouverez aussi les critères de sélection et une grande variété d'exemples de projets à réaliser avec les jeunes.

La date limite pour les inscriptions pour les deux concours est le 29 mars 2019.

Normand Marquis

Congé pour affaire personnelle (EL, 5-11.07)



Ces journées de congé peuvent être prises consécutivement ou non. Ce type de congé ne relève pas de la discrétion de l'employeur. Par ailleurs, vous avez droit à ces congés dans la mesure où votre banque annuelle de congés de maladie vous le permet. Advenant le cas où vous n'avez plus de journées dans votre banque de maladie monnayable (banque 01 sur votre talon de paye), il vous sera quand même possible de prendre ces congés, lesquels, dans ces circonstances, ne seront pas payés.

Nous vous suggérons d'aviser la direction le plus rapidement possible de votre intention de vous absenter pour des raisons personnelles. Lorsque vous prévoyez vous absenter pour la journée ouvrable d'avant et celle d'après le congé de certaines périodes, à savoir : la période des Fêtes, la semaine de relâche et le congé de Pâques, il est impératif de donner un préavis à l'employeur d'au moins cinq jours ouvrables avant la prise du congé, et ce, seulement lorsque le congé demandé vise une journée de classe.

Stéphanie Dinel

Formations syndicales

Comprendre nos conventions collectives	2 octobre (16 h 30)
Conseil d'établissement	2 octobre (16 h 30)
Organisation des services et mesures budgétaires	10 octobre (16 h 30)
Précaires : contrat, suppléance, évaluation	18 octobre (16 h 30)
Normes et modalités des apprentissages	30 octobre (16 h 30)
Comité-école EHDA	1 ^{er} novembre (16 h 30)
Nouvelle personne déléguée : rôle et fonctions	7 novembre (13 h 30)

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence à syndicat@lesebl.ca, au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres.



Session de préparation à la retraite

L'APRFAE offre ce séminaire aux enseignantes et enseignants (et à leurs conjointes et conjoints) qui prendront leur retraite d'ici deux ans. Le Syndicat assumera les coûts d'inscription de ses membres. Pour les conjointes et conjoints, ces frais sont de 85 \$ et incluent le dîner du samedi et la documentation.

Dates : Vendredi 16 novembre, de 17 h 30 à 21 h
et
Samedi 17 novembre, de 8 h 30 à 16 h

Endroit : SEBL

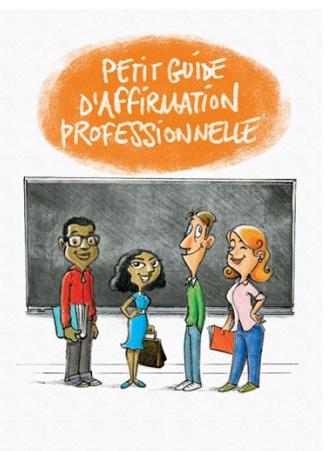
Inscription obligatoire par téléphone.



Petit guide d'affirmation professionnelle

La FAE a préparé un outil qui s'adresse à toutes les enseignantes et à tous les enseignants. Parce que :

- La profession enseignante est bien souvent mise à mal, tant dans les espaces publics qu'au sein même de nos établissements d'enseignement;
- On ne reconnaît que très peu ou pas du tout l'expertise des enseignantes et enseignants, quoiqu'on les interpelle régulièrement sur des enjeux d'ordre pédagogique ou professionnel.



Bonne lecture!

Soirée électorale au SEBL

Cette première fut un succès! Sur la photo, à partir de la gauche, vous retrouvez Nathalie Bouyer (présidente du SEBL ainsi qu'animatrice de la soirée), Sabrina Chartrand (PLQ), Éric Girard (CAQ), Fabien Torres (QS) et Daniel Gohier (PQ).

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblautentides

